

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN



Confédération paysanne
de l'Ain

Collège 4 - Anciens exploitants et assimilés LISTE DE RASSEMBLEMENT SOUTENUE PAR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE L'AIN

Grâce aux actions de la Confédération paysanne, nous avons obtenu les lois Chassaigne qui ont permis à beaucoup de chefs d'exploitation retraités d'atteindre 85 % du SMIC (Chassaigne 1) et aux conjoints, conjointes et aides familiaux d'obtenir une revalorisation (Chassaigne 2). Pour autant, **le compte n'y est pas !** Les retraites agricoles restent faibles au regard des autres catégories socio-professionnelles.

VOTER POUR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE, C'EST PESER DANS LES POLITIQUES LOCALES ET NATIONALES POUR BIEN VIEILLIR DANS DES CAMPAGNES VIVANTES ET AMÉLIORER LES PENSIONS, EN PRIORITÉ LES PLUS MODESTES.

POUR UNE RETRAITE DÉCENTE,

nous défendons le système par répartition plutôt que par capitalisation et nous revendiquons :

- Pour tous les retraités une pension au moins équivalente au SMIC (environ 1425€) et indexée sur le SMIC.
- La réversion de la pension du défunt, sans affecter la retraite personnelle du conjoint survivant, dans la limite de 1,5 SMIC.
- Une bonification forfaitaire pour enfants, à partir du 3ème enfant, et non proportionnelle.

POUR LE FINANCEMENT DE CES MESURES,

nous revendiquons :

- Un revenu agricole décent grâce à des prix rémunérateurs et en lien avec une agriculture soucieuse de la qualité des produits et respectueuse de l'environnement.
- L'élargissement de l'assiette de cotisations sociales, en limitant les cadeaux fiscaux et l'évasion fiscale et sociale.
- Le plafonnement des très grosses retraites dans tous les régimes.

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

ET MÉDICAUX, nous revendiquons :

- Le renforcement des services de santé, de soins à domicile et d'aide à la personne. Des services publics accessibles physiquement avec l'arrêt du tout numérique.
- La prise en charge de la perte d'autonomie par la MSA, sans recourir aux assurances privées et des solutions de proximité (maintien à domicile, places d'EPHAD) pour garder le contact avec son entourage.
- Un traitement des dossiers par la MSA dans des délais raisonnables : retraites et réversions, handicap, invalidité, maladies professionnelles, prestations familiales...



Mobilisation à l'Assemblée nationale
17 octobre 2024 - Crédits photo : Confédération paysanne

AVEC VOUS,

NOUS DÉFENDRONS UNE RETRAITE DÉCENTE POUR TOUS LES ANCIENS EXPLOITANTS ET EXPLOITANTES

NOS AUTRES PRIORITES POUR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Pour le renouvellement des générations, recenser et inciter les futurs cédants et cédantes à engager les démarches de transmission au moins 5 ans avant le départ en retraite.
- Inciter et accompagner dans leur réflexion, les collectivités territoriales à s'investir dans la recherche de solutions au problème du logement pour les cédants et cédantes, comme pour les porteurs et porteuses de projet en phase d'installation.

25 MEILLEURES ANNÉES : ATTENTION A LA SUPERCHERIE !

- Non, la réforme des retraites selon les 25 meilleures années ne concerne pas les retraités : elle ne s'appliquera qu'aux pensions liquidées à partir de 2026.
- Non, les pensions ne vont pas augmenter de 120€ en moyenne, mais progresseront uniquement pour la moitié des paysannes et paysans : ceux qui gagnent le plus.
- Oui, les cotisations vont augmenter pour tout le monde : **c'est la solidarité à l'envers !**

Votez pour des représentantes et représentants qui redonneront fierté et dignité aux paysannes et paysans, à leurs conjointes et conjoints ainsi qu'aux aides familiaux, retraités qui ont tant apporté à l'agriculture et à la société avec si peu de reconnaissance en retour !

Liste présentée par la Confédération paysanne de l'Ain

1. Charles Bernard, Étrez
2. Anne Storrer, Bâgé-Dommartin
3. Jacques Evieux, Corveissiat

POUR BIEN VIEILLIR DANS DES CAMPAGNES VIVANTES,

Je vote Confédération paysanne

CHAQUE VOIX COMPTE !